



Région PACA

# pour information

MARIGNANE, le 28 mars 2009

**Monsieur Jean-Noël GUERINI**  
**Sénateur des Bouches du Rhône**  
**Président du Conseil Général des B.D.R.**  
**Hôtel du Département**  
**52, av Saint Just**  
**13256 MARSEILLE Cédex 20**

AR 025 744 2442 8

**Référence : CASINO Ensues la Redonne**  
**Objet : convention d'occupation lieu dit la Damiane Ensues la Redonne**  
**Plan Alignement à 75 mètres le long de la RD 5 et de la RD 9**

**Monsieur le Sénateur, Président du Conseil Général des B.D.R.,**

Nous vous rappelons votre courrier du 13 mars 2008 qui allait dans le sens de nos actions pour maintenir le commerce de proximité en respectant les règles d'urbanisme et les dispositions législatives.

Nous avons l'honneur de vous informer que la SAS CASINO a présenté un dossier en 2007, refusé en novembre 2007, dans lequel était joint un projet de convention d'occupation de deux parcelles 658 et 661 non bâties appartenant au Conseil Général des B.D.R.

Le dossier a été représenté le 30 janvier 2009 sans le projet de convention avec le Conseil Général alors que des places de parking sont prévues sur des parcelles appartenant au Conseil Général des B.D.R.

De plus, le Plan Local d'Urbanisme d'Ensues la Redonne prévoit, concernant les constructions nouvelles situées hors agglomération et le long de la RD 5 et de la RD 9, une implantation à **une distance minimale de 75 mètres** par rapport à l'axe de la voie.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons la communication :

1. La convention d'occupation établie entre la SAS CASINO et le Conseil Général pour la création de 32 places de parking (plan de masse N° 17 du dossier).
2. L'extrait du plan d'alignement du Conseil Général concernant la RD 9 et la RD 5 de la zone AU de la commune d'Ensues établi conformément à l'article L 112-1 du Code de la Voirie Routière.
3. La délibération du Conseil Général permettant l'implantation du supermarché à Ensues la Redonne.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil Général, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine  
La Présidente

Pièces jointes :

Projet de Convention C.G. 13 projet 2007

Maîtrise du foncier 2007 - 2009

Avis défavorable de la D.D.E.